


AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
<i>No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 441 05 05 /441 05 06, Fax: (220) 441 05 04 E-mail: achpr@achpr.org; Web www.achpr.org</i>		

Appel à candidature pour la nomination des experts indépendants comme membre au Groupe de travail sur la protection des personnes vivant avec le VIH et ceux à risque, vulnérables et affectés par le VIH en Afrique à la CADHP

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), réunie lors de sa 47^{ème} Session ordinaire du 12 au 26 mai 2010 à Banjul (Gambie), et conformément à l'article 28 de son règlement intérieur, a établi par **Résolution ACHPR/Res163 (XLVII) 2010**, un groupe de travail sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et ceux à risque, vulnérables et affectés par le VIH, ayant pour mandat de:

1. Rechercher, solliciter, recevoir, analyser et répondre à des informations fiables provenant des sources crédibles, comme les individus, les organisations communautaires, les organisations non gouvernementales, les institutions spécialisées, les organisations inter-gouvernementales, et les États parties, sur la situation et des droits des PVVIH et des personnes à risque;
2. Entreprendre des missions d'enquête, si nécessaire investiguer, vérifier et tirer des conclusions et des recommandations concernant les allégations de violations des droits de l'homme;
3. Engager les États parties et les acteurs non-étatiques, sur leurs responsabilités à respecter les droits des PVVIH et des personnes qui s'avèrent vulnérables à ces infections;
4. Engager les États parties de leurs responsabilités à respecter et à protéger les droits des PVVIH et des personnes à risque;
5. Recommander des stratégies concrètes et efficaces pour mieux protéger les droits des PVVIH et des personnes à risque;

6. Intégrer une perspective sexospécifique et une attention particulière aux groupes vulnérables, comme les femmes, les enfants, les travailleurs de sexe, les migrants, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les consommateurs de la drogue par voie intraveineuse et les prisonniers, et ;
7. Communiquer régulièrement avec le CADHP.

La CADHP a chargé son Secrétariat de produire une liste de candidats intéressés.

A cet effet, le Secrétariat de la CADHP lance un appel à candidature aux États membres de l'UA, aux institutions nationales des droits de l'homme, aux ONGs et à toute personne ou institution intéressée. Toute candidature proposée doit être accompagnée d'un curriculum vitae.

Le Secrétariat du CADHP favorise l'égalité des chances, et encourage les candidatures féminines. Une attention particulière sera accordée aux personnes ayant une expertise dans le domaine de la protection des droits des PVVIH et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, il tiendra également compte de la répartition géographique, linguistique et juridique des candidats.

La CADHP entend nommer les membres du Groupe de travail au cours de sa 48^{ème} Session ordinaire. Les candidatures doivent parvenir au Secrétariat de la CADHP **au plus tard le 31 août 2010.**



Dr. Mary Maboreke

Secrétaire de la Commission africaine